

519496-2026 - Gara

Francia – Servizi di trasmissione di programmi televisivi e radiofonici – Accord-cadre à bons de commande pour le déploiement, la diffusion et la maintenance de programmes radio FM synchrone 107.7 MHz sur autoroutes

OJ S 143/2026 28/07/2026

Bando di gara o di concessione – regime ordinario

Servizi

1. Committente

1.1. Committente

Nome ufficiale: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

E-mail: ao.dcal@vinci-autoroutes.com

Forma giuridica del committente: Organismo di diritto pubblico

Attività dell'amministrazione aggiudicatrice: Affari economici

2. Procedura

2.1. Procedura

Titolo: Accord-cadre à bons de commande pour le déploiement, la diffusion et la maintenance de programmes radio FM synchrone 107.7 MHz sur autoroutes

Descrizione: La procédure de passation est une procédure avec négociation conformément à l'article R. 2124-3 – 4 Le présent accord-cadre à bons de commande, mono attributaire, a pour objet la réalisation des études de couverture radio, le déploiement, la diffusion et la maintenance de la FM synchrone 107.7 MHz sur autoroutes.

Identificativo della procedura: 1c748c36-c15c-4a31-9ceb-8bb83d6dc42c

Tipo di procedura: Negoziata con previa indizione di gara / competitiva con negoziazione

La procedura è accelerata: no

2.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Servizi

Classificazione principale (cpv): 64228000 Servizi di trasmissione di programmi televisivi e radiofonici

2.1.2. Luogo di esecuzione

Suddivisione del paese (NUTS): Vaucluse (FRL06)

Paese: Francia

2.1.4. Informazioni generali

Informazioni supplementari: : L'acheteur est une société de droit privé et exerce le métier de concessionnaire autoroutier. La procédure dématérialisée suivie pour la passation du marché concerné étant de type "restreinte", seuls les candidats retenus seront admis à remettre une offre dans le délai imparti. Le DCE ne sera mis à disposition qu'à compter de l'envoi des courriers aux candidats admis à soumissionner. Les candidats devront s'identifier sur la plateforme de dématérialisation accessible depuis l'adresse : <https://consultations-asf.omnikles.com> en indiquant une adresse courriel électronique (mail) permettant de façon certaine une correspondance pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Le dépôt des plis (candidature) est possible exclusivement au travers de la plateforme précitée, et ce, avant la date et l'heure limites de réception fixées en section 5.1.12-

Condition de présentation. Les candidats procéderont à l'opération de dépôt des plis en suivant les instructions de la plateforme. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Seul cet accusé est la preuve de dépôt du pli. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris. Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas déposer leur pli « en dernière minute » et de s'être assurés, par un test préalable, qu'ils maîtrisent bien le fonctionnement de la plateforme. La durée de l'opération de dépôt dépend directement de la taille des enveloppes de réponse et de la qualité de la connexion internet des candidats. Les candidats devront donc s'organiser afin que leurs plis soient transférés en totalité sur la plateforme avant la date et l'heure limites de dépôt. Sinon, les plis seront considérés hors délai. Toute question intervenant dans le cadre de cette procédure devra être posée par le biais de la plateforme. Aucune réponse ne sera apportée en dehors de celle-ci. Les modalités de présentation et de transmission du dossier d'offre seront définies au règlement de consultation. Forme juridique de l'attributaire : l'accord cadre sera attribué soit à un opérateur économique unique, soit à un groupement d'opérateurs économiques solidaires avec désignation d'un mandataire commun, soit un groupement d'opérateurs économiques conjoints avec désignation d'un mandataire commun solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard du Maître d'Ouvrage pour l'exécution de l'accord-cadre. En cas de groupement, le mandataire du groupement sera obligatoirement désigné dès la candidature. Il est précisé qu'un opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement et ne peut signer plus d'une offre. Pour éviter de fausser la concurrence, un cotraitant ne pourra être retenu dans plusieurs groupements. En outre, de manière générale, un opérateur économique ne pourra signer plus d'une offre. Si plusieurs entités sans personnalité juridique (agences, établissements secondaires ...) d'un même opérateur économique, se portent candidates à une même consultation, le maître d'ouvrage demandera à ces entités que ne soit maintenue que la candidature d'une seule d'entre elles, effectivement habilitée à engager l'opérateur économique. A défaut de désistement(s) volontaire(s) permettant d'atteindre ce résultat dans le délai imparti, le maître d'ouvrage procédera au rejet de la candidature de ces entités pour ce seul motif. Après examen de la complétude du dossier de candidature et de l'aptitude des candidats à exercer l'activité professionnelle, la capacité des candidats à exécuter les prestations objet de l'accord-cadre sera évaluée, sur la base des renseignements et documents demandés en rubrique 5.1.9, au regard : — de leur capacité économique et financière; — de leur capacité technique et professionnelle ainsi que de leur expérience en rapport avec l'opération. Contrairement à l'information mentionnée à la fin du § 5.1.9, l'attention des candidats est attirée sur l'absence de fixation préalable, par ASF, d'un nombre minimum et d'un nombre maximum de candidats qui seront admis à présenter une offre. Démarrage prévisionnel des prestations : troisième trimestre 2027

Base giuridica:

Direttiva 2014/24/UE

2.1.6. Motivi di esclusione

Fonti dei motivi di esclusione: Avviso

Violazione degli obblighi connessi a motivi di esclusione previsti esclusivamente dalla legislazione nazionale: Voir également les cas mentionnés à la rubrique 5.1.9.

5. Lotto

5.1. Lotto: LOT-0001

Titolo: Accord-cadre à bons de commande pour le déploiement, la diffusion et la maintenance de programmes radio FM synchrone 107.7 MHz sur autoroutes

Descrizione: Le marché, qui implique la mise en place d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande, avec maximum en valeur, concerne le déploiement, la diffusion et la maintenance de la FM synchrone 107.7 MHz « Radio VINCI Autoroutes » sur le réseau autoroutier d'ASF. Les prestations de déploiement comprennent les études d'architecture et de couverture radio mais aussi l'identification et l'équipement des points hauts permettant la diffusion des programmes radio synchrone 107.7 MHz. Les prestations de diffusion comprennent le transport des signaux radios fournis par le maître d'ouvrage et leur diffusion sur le réseau autoroutier mais aussi l'hébergement des équipements sur les infrastructures ad-hoc. Les prestations de maintenance comprennent la supervision des matériels, leur maintenance curative et préventive sur sites, y compris logicielle mais aussi les prestations de support. Le réseau autoroutier à couvrir est d'environ 2500 km et plusieurs centaines d'émetteurs FM synchrone sont à déployer.

Identificativo interno: LOT 000

5.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Servizi

Classificazione principale (cpv): 64228000 Servizi di trasmissione di programmi televisivi e radiofonici

Classificazione aggiuntiva (cpv): 32230000 Apparecchi di radiotrasmissione con apparecchi di ricezione, 71316000 Servizi di consulenza per telecomunicazioni, 45314000 Installazione di dispositivi di telecomunicazione, 50330000 Servizi di manutenzione di attrezzature per telecomunicazioni

5.1.2. Luogo di esecuzione

Paese: Francia

Ovunque nel paese in questione

Informazioni supplementari: Ensemble du réseau ASF

5.1.3. Durata stimata

Durata: 106 Mesi

5.1.5. Valore

Valore massimo dell'accordo quadro: 22 500 000,00 EUR

5.1.6. Informazioni generali

Partecipazione riservata:

La partecipazione non è riservata.

Progetto di appalto non finanziato con fondi UE

L'appalto è soggetto all'accordo sugli appalti pubblici (AAP): no

Informazioni supplementari: Origine du financement : 100% ASF. Les prix seront révisables.

Les comptes seront réglés sous forme d'acomptes périodiques dans un délai de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture ou de transmission du projet de décompte par le titulaire. Les modalités de cautionnement et de garantie seront définies au CCAP. La valeur maximale de l'accord cadre mentionnée à l'article 5.1.5 ci avant correspond au montant maximum pour la durée totale de l'accord cadre (cf. art. 5.1.3).

5.1.9. Criteri di selezione

Fonti dei criteri di selezione: Avviso

Criterio: Altri requisiti economici o finanziari

Descrizione del criterio di selezione: APTITUDE A EXERCER L'ACTIVITE

PROFESSIONNELLE : Justifications à produire par les entreprises candidates, soit en tant qu'opérateur économique individuel, soit en tant que membre d'un groupement : — une

déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation des marchés publics, mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique, et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. En cas de candidature en groupement d'entreprises, cette déclaration est à fournir par chacun des cotraitants. — Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses cotraitants mentionnant les noms, dénomination et adresse de chaque candidat ainsi que les noms, prénoms et qualité des personnes habilitées à représenter chaque prestataire. I criteri saranno utilizzati per selezionare i candidati da invitare alla seconda fase della procedura

Criterio: Altri requisiti economici o finanziari

Descrizione del criterio di selezione: CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE : —

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat sur les trois derniers exercices disponibles, ou équivalent. Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques conjoints avec mandataire commun solidaire, le Maître d'Ouvrage, après analyse de la capacité financière du mandataire au regard de l'étendue globale de l'accord-cadre), se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement. Niveau spécifique minimal exigé : Le chiffre d'affaires annuel minimal exigé est de une (1) fois la part annualisée de la valeur estimée maximale de l'accord-cadre I criteri saranno utilizzati per selezionare i candidati da invitare alla seconda fase della procedura

Criterio: Altri requisiti economici o finanziari

Descrizione del criterio di selezione: CAPACITE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE :

Pièce C1: Présentation d'une liste des principales prestations de même nature au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les principales prestations sont prouvées par des attestations du destinataire (certificats de capacité), ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Les candidats étrangers pourront produire les qualifications dans leur langue d'origine. Ils devront les accompagner de leur traduction en français. Pièce C2: — Description de l'équipement technique et des moyens disponibles ainsi que les mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche. Les candidats étrangers devront produire les documents exigés, ci-avant, dans leur langue d'origine, accompagnés de leur traduction en français. NOTA : Pour justifier de ses capacités techniques, professionnelles, économiques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut s'appuyer sur les capacités techniques, professionnelles, économiques et financières d'autres opérateurs économiques (cotraitants et/ou sous-traitants) quelle que soit la nature juridique des liens l'unissant à ces opérateurs économiques. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'il en disposera pour l'exécution du marché, en produisant un engagement écrit de ce ou ces opérateurs économiques ou tout autre moyen de preuve équivalent. Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques, quelle qu'en soit la forme, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement s'il apparaît, après analyse des capacités techniques et professionnelles, et des références du mandataire, que celui-ci ne présente pas la capacité technique et professionnelle, et les références suffisantes pour coordonner les prestations des membres du groupement. Il est rappelé que seul un opérateur économique détenant une personnalité juridique propre (ce qui n'est pas le cas d'un établissement secondaire) peut se porter candidat et soumissionner à un marché public. En

cas de groupement, cette condition s'applique à tous les membres du groupement. Les renseignements demandés en 5.1.9 peuvent être remplacés par les documents dûment remplis respectivement DC1 et DC2 (version en vigueur), téléchargeable sur le site :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

I criteri saranno utilizzati per selezionare i candidati da invitare alla seconda fase della procedura

Informazioni sulla seconda fase di una procedura in due fasi:

Numero minimo di candidati da invitare alla seconda fase della procedura: 5

La procedura si svolge in diverse fasi. In ogni fase possono essere eliminati alcuni partecipanti

Il committente si riserva il diritto di aggiudicare l'appalto in base alle offerte iniziali senza ulteriore negoziazione

5.1.11. Documenti di gara

Lingue in cui i documenti di gara sono ufficialmente disponibili: francese

Indirizzo dei documenti di gara: <https://consultations-asf.omnikles.com>

5.1.12. Condizioni di appalto

Modalità di presentazione:

Presentazione elettronica delle offerte: Obbligatoria

Indirizzo per la presentazione: <https://consultations-asf.omnikles.com>

Lingue in cui possono essere presentate le offerte o le domande di partecipazione: francese

Catalogo elettronico: Non consentita

Varianti: Non consentita

Termine per il ricevimento delle domande di partecipazione: 10/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Condizioni contrattuali:

L'esecuzione dell'appalto deve avvenire nel contesto di programmi di lavoro protetti: No

È richiesto un accordo di non divulgazione: sì

Informazioni supplementari sull'accordo di non divulgazione: Par ailleurs, les entreprises candidates devront obligatoirement fournir, daté et signé, avec leur dossier de candidature, l'accord de confidentialité spécifique à cet accord-cadre et disponible à l'adresse suivante :

<https://consultations-asf.omnikles.com>.

Fatturazione elettronica: Consentita

Si farà ricorso all'ordinazione elettronica: no

Sarà utilizzato il pagamento elettronico: no

5.1.15. Tecniche

Accordo quadro:

Accordo quadro, senza riapertura della gara

Giustificazione della durata dell'accordo quadro: L'objet du marché comporte des prestations de transport, d'hébergement sur pylônes, de diffusion du signal FM et de maintenance de la radio FM 107.7. Ces prestations nécessitent une mobilisation par le titulaire d'équipements techniques spécifiques, d'infrastructures de diffusion et de moyens d'exploitation dédiés dont les coûts d'acquisition, d'installation, de mise en service et de maintenance sont particulièrement significatifs. Ces investissements initiaux présentent une durée normale d'amortissement supérieure à quatre années. Afin de permettre un amortissement économique satisfaisant et ne pas restreindre la concurrence, la durée du marché est fixée à 106 mois conformément à l'article L.2125-1 du code de la commande publique.

Informazioni sul sistema dinamico di acquisizione:

Nessun sistema dinamico di acquisizione

5.1.16. Ulteriori informazioni, mediazione e ricorsi

Organizzazione competente per i ricorsi: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Informazioni sui termini per il riesame: L'opérateur économique dispose de la faculté de former les recours suivants devant le Tribunal Judiciaire de Nanterre : - un référé précontractuel avant la signature du marché sur le fondement des dispositions des articles 2 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 ; un délai de seize (16) jours sera respecté entre la date d'envoi du courrier de rejet et la date de signature du marché. Ce délai sera ramené à onze (11) jours en cas d'envoi dudit courrier de rejet par courriel. - un référé contractuel après la signature du marché et au plus tard le trente-et-unième (31ème) jour suivant la publication de l'avis d'attribution sur le fondement des dispositions des articles 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009.

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulla procedura di appalto : AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulle procedure di ricorso: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Organizzazione che riceve le domande di partecipazione: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

Organizzazione che tratta le offerte: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

8. Organizzazioni

8.1. ORG-0001

Nome ufficiale: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

Numero di registrazione: 57213999603633

Indirizzo postale: 1973 boulevard de la Défense – Bâtiment Hydra – CS 10268

Località: NANTERRE Cedex

Codice postale: 92757

Suddivisione del paese (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Paese: Francia

Referente: Direction Achats ASF

E-mail: ao.dcal@vinci-autoroutes.com

Telefono: 04 90 32 90 05

Indirizzo internet: <http://www.vinci-autoroutes.com>

Indirizzo per lo scambio di informazioni (URL): <https://consultations-asf.omnikles.com>

Profilo del committente: <https://consultations-asf.omnikles.com>

Ruoli di questa organizzazione:

Committente

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulla procedura di appalto

Organizzazione che riceve le domande di partecipazione

Organizzazione che tratta le offerte

8.1. ORG-0002

Nome ufficiale: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Numero di registrazione: 17780111500151

Indirizzo postale: 179-191 avenue Joliot Curie

Località: NANTERRE Cedex

Codice postale: 92020

Suddivisione del paese (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Paese: Francia

E-mail: accueil.tj-nanterre@justice.fr

Telefono: +33 1 40 97 10 10

Fax: +33 1 47 24 31 61

Ruoli di questa organizzazione:

Organizzazione competente per i ricorsi

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulle procedure di ricorso

8.1. ORG-0000

Nome ufficiale: Publications Office of the European Union

Numero di registrazione: PUBL

Località: Luxembourg

Codice postale: 2417

Suddivisione del paese (NUTS): Luxembourg (LU000)

Paese: Lussemburgo

E-mail: ted@publications.europa.eu

Telefono: +352 29291

Indirizzo internet: <https://op.europa.eu>

Ruoli di questa organizzazione:

TED eSender

Informazioni sull'avviso

Identificativo/versione dell'avviso: 3193b425-1304-4d7d-957d-fc9bd448e9da - 01

Tipo di formulario: Gara

Tipo di avviso: Bando di gara o di concessione – regime ordinario

Sottotipo di avviso: 16

Data di trasmissione dell'avviso: 27/07/2026 09:21:08 (UTC+00:00) ora dell'Europa occidentale, GMT

Lingue in cui il presente avviso è ufficialmente disponibile: francese

Numero di pubblicazione dell'avviso: 519496-2026

Numero dell'edizione della GU S: 143/2026

Data di pubblicazione: 28/07/2026